



COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE
Compte Rendu N° 02
Réunion télématique du 01 décembre 2018

Présents

Messieurs	Bernard Thivillier	Président CRS
	Daniel Maisonnial	Secrétaire CRS
	François Bouchon	Membre CRS
	Yassine Mouhamed	Membre CRS
	Gérald Martinon	Membre CRS
	Jean Luc Royet	Membre CRS
Mesdames	Nadine Ferret	Membre CRS
	Christelle Vignes	Membre CRS

1. Gestion du championnat régional senior M/F

Dossier : Match N° PMBR018 ANNECY VB / VB ROMANS du 10 novembre 2018

- Les faits : Le Club de Romans a informé par téléphone et confirmé par mail à la Sportive de son non déplacement pour la rencontre citée
- La décision : Le Club de Romans est déclaré Forfait et perd la rencontre par : 3/0 25/00 - 25/00 - 25/00 et pénalisé de - 2 points au classement
- Les conséquences : Conformément à l'annexe du Règlement Financier "Tarifs et Amendes" le club de VB ROMANS devra s'acquitter d'une amende administrative de 150 € + 175 € (soit 1 € X 175 kms) auprès de la Ligue ARA. Les 175 euros seront versés au Club d'Annecy pour son déplacement au cours des matchs aller.

Réclamation Match N° RMEA015 : AUBENAS VB / SL MARGES du 20/10/2018

- La réclamation du club de SL MARGES porte sur les lois du jeu, par conséquent le dossier est transmise à la CRA.
- La CRA après avoir traité ce dossier demande à la CRS d'entériner le résultat acquis lors de la rencontre soit : 3/2 25/20 - 16/25 - 26/24 - 17/25 - 15/12

Dossier : Match N° PMBR026 US ST EGREVE VB 2 / VB ROMANS du 01 décembre 2018

- Les faits : L'équipe de Romans est arrivée en minibus au gymnase de St Egrève avec seulement 5 joueurs. A l'heure du match le responsable de l'équipe a prévenu les arbitres que le 6^{ème} joueur était bloqué sur la route et qu'il n'était pas en mesure de préciser le temps d'attente.
Par conséquent, les arbitres ont consigné ces faits sur la feuille de match et ont déclaré l'équipe incomplète à 17h30 heure officielle de la rencontre.
La décision : La Sportive peut concevoir des difficultés de circulation en cette période, mais remarque que l'équipe de Romans est arrivée en minibus avec la possibilité d'être avec un effectif complet, la Commission estime que dans un contexte particulier et connu de tous, l'équipe de Romans n'a pas pris toutes ses précautions pour arriver avec 6 joueurs, dans un seul véhicule afin de jouer cette rencontre contre St Egrève à l'heure fixée au calendrier.
- La décision : La Sportive après avoir pris connaissance du rapport des arbitres présents lors de cette dite rencontre décide de déclarer l'équipe de Romans forfait, elle perd donc la rencontre par : 3/0 25/00 - 25/00 - 25/00 et est pénalisée de - 2 points au classement
- Les conséquences : Conformément à l'annexe du Règlement Financier "Tarifs et Amendes" le club de VB ROMANS devra s'acquitter d'une amende administrative de 150 €, la commission prenant en compte le déplacement effectué par une partie de l'équipe de Romans, et elle devra s'acquitter des indemnités d'arbitrages.

2. Challenge Régional Jeunes M/F

Cette nouvelle compétition proposée cette saison dans les 3 catégories n'a pas obtenue le succès escompté et la formule sportive prévue n'a pu en totalité être mise en place.

Il faut que chacun dans son secteur géographique avec l'appui des techniciens martèle sans relâche l'information pour qu'elle arrive jusqu'aux destinataires que sont les entraîneurs et que toutes les dates des coupes de France jeunes soient banalisées en totalité par les Comités.

Une relance sera faite auprès des équipes éliminées après chaque tour de Coupe de France.

Les informations importantes de la Sportive seront relayées par la Commission Régionale de la Communication (Elsa Durieux).

Bilan du challenge régional après 3 plateaux :

M17/M20 : Masculin de 6 à 8 équipes présentes sur les 3 premiers tournois,

M17/M20 : Féminins 5 équipes présentes sur les deuxième et troisième tournois,

M13 M/F : à ce jour, aucune équipe inscrite sur les plateaux proposés, les tournois ont été annulés,

M15 M/F : 2 équipes inscrites dans chaque genre sur le 1^{er} plateau proposé, annulé par la Sportive.

Lors du 2^{ème} plateau en catégorie M20, 3 équipes absentes après leurs inscriptions :

- Conformément à l'annexe du Règlement Financier "Tarifs et Amendes" les clubs de Pont de BEAUVOISIN, RHODIA VAISE en masculin et AS CALUIRE en féminine devront s'acquitter d'une amende administrative de 40 € pour désistement de dernière minute au plateau après diffusion de la formule sportive.

3. Matches reportés M/F

Sur 36 matchs prévus le samedi 17 novembre 2018, 23 ont été jouées. Les 13 rencontres reportées ont toutes été reprogrammées.

4. Additif au BRI Tournois M/F

Tournois de barrages pour les montées en Pré national :

A l'issue de la dernière journée du championnat de R2 de la zone Rhône-Alpes, les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des Play Off masculins et les équipes classées 1^{ères} des poules féminines D et E qui sont éligibles à la Pré national seront conviées aux tournois de barrages qui deviennent dans ce cas-là quadrangulaires. En l'absence d'une des équipes citées de R2, le barrage redevient triangulaire.

Pour les 2 équipes féminines concernées, le match pour le titre de championne de R2 prévu le samedi 11 mai 2019 sera reporté au samedi 18 mai 2019 chez la meilleure au classement général.

Lors d'une prochaine réunion physique de la Sportive, il sera procédé au tirage au sort de ces équipes afin de les affecter à l'avance dans l'un des 2 barrages prévus.

Tournoi quadrangulaire fixé le dimanche 12 mai 2019 avec pour chaque équipe, 3 matchs à jouer en 2 sets gagnants de 25 points avec si besoin un tie break de 15 points.

Horaire match 1 = 11H00

Horaire match 2 = 13H30

Horaire match 3 = 15H00 ou 30 minutes après le deuxième match

Le choix de l'organisateur sera confié à l'équipe la plus centrale disposant d'un gymnase aux dimensions permettant le bon déroulement sportif du tournoi prévu.

5. Championnat Régional Seniors 2^{ème} phase Masculins

Rappel de la formule sportive pour les catégories ayant une deuxième phase qui commencera à partir de janvier 2019:

Pré national masculin Play Off ARA : 6 équipes avec les 2 premiers des 3 poules (excepté le Pôle Espoir Jean Perrin) en matchs aller et retour sur 10 journées pour l'accession à la N3 (une ou deux équipes sur proposition de la CCS, prises dans l'ordre du classement des Play Off).

Play Down de la zone de Rhône-Alpes : 8 équipes, les 4 équipes restantes des poules A et B sur 8 journées.

Régional de la Zone Auvergne : 3 équipes restantes de la Poule C de pré national avec les équipes issues du championnat interdépartemental de Pré Régional du Puy de Dôme.

Pour la 2^{ème} phase, cette poule régionale de la zone Ouest "Auvergne" sera couverte en terme d'arbitrage, avec une désignation nominative par la CRA pour le 1^{er} arbitre et un marqueur fourni par le club recevant avec des indemnités fixées à 30 € pour l'arbitre et 10 € pour le marqueur, soit un total de 40 € par match.

Les nouvelles équipes issues de la Pré Régional devront être proposées par la Commission Sportive du CD63 qui gère ce championnat inter départemental.

Les clubs concernés devront confirmer leur engagement par mail au secretariat.rhone@gmail.com avant le 18 décembre 2018.

6. Finales Régionales jeunes (en attente de candidature)

Les Commissions départementales ont demandé à la Sportive régionale de fixer les Finales régionales jeunes le plus tard possible dans la saison afin qu'ils puissent disposer de plus de dates pour organiser la qualification de leurs équipes.

Difficile pour la Sportive de trouver des dates libres dans cette période courte en évitant les finales Nationales, les Volleyades ainsi que les jours fériés.

La Sportive rappelle que les finales régionales du dimanche 02 juin 2019 font suite au jeudi de l'Ascension et elles concernent les catégories M15 et M20 M/F

Pour décider des organisateurs, il leur est proposé une place à ces finales.

Nous proposons à tous les clubs de candidater à l'organisation d'une finale régionale jeunes ARA dont les dates et les catégories se trouvent dans le dossier de l'AG en envoyant leur candidature par mail au "secretariat.rhone@gmail.com" pour le 31 mars 2019. Les clubs recevront en retour le cahier des charges. A ce jour, la Commission a reçu deux demandes d'organisation des clubs de Mably pour le dimanche 2 juin 2019 des M15 ou M20 sans préférence du genre et de Villars sans préférence du genre ni de catégorie.

7. Finale Nationale des clubs M11 M/F (pour information)

- Date d'engagement : 31/01/2019
- Date de candidature : 31/03/2019
- Date des finales : du 21 au 23 juin 2019 avec 2 équipes par genre pour Auvergne Rhône-Alpes
- Dimensions du terrain 5m x 10m. Hauteur du filet 1m.90
- 2 joueurs sur le terrain et 1 ou 2 joueurs remplaçants - remplacement identiques aux règles du 6x6.
- Match en 2 sets gagnants de 15 points avec 1 temps mort entraîneur et 1 temps mort technique à 8 (accompagné du changement de côté au set décisif) pour chacun des sets.
- Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent. Un serveur est limité à 3 services consécutifs (même dans le cas de son remplacement) ; son partenaire devient ensuite le serveur. Quand l'équipe en réception a gagné le service ses joueurs "tournent" d'une position, donc effectuent l'inversion avec le serveur précédent de l'équipe.

8. Finale Régionale Compét'lib

Les CD sont chargés d'organiser les phases départementales avant le 17 mars 2019.

La Sportive Régionale lancera un appel à candidature à tous les clubs pour l'organisation de la finale régionale qui se déroulera le dimanche 31 mars 2019 limité à 12 équipes disposant de 3 terrains de 18x9 m de 9H00 à 18H00.

L'organisateur bénéficiera d'une place à cette finale régionale.

9. Coupe d'accession en Régional senior M/F

Date limite d'engagement fixé au 16 décembre 2018 par l'intermédiaire de votre espace club.

A ce jour, 3 équipes masculines et 4 équipes féminines engagées

Finale à 4 équipes le dimanche 12 mai 2019

10. Coupe de France Jeunes M/F Auvergne / Rhône-Alpes

Après les 2 premiers tours, 49 équipes sur les 115 équipes engagées de la Région Auvergne Rhône-Alpes sont qualifiées pour le 3^{ème} tour prévu les 9 et 16 décembre 2018 suivant la catégorie.

Le secrétaire de séance
Daniel Maisonnial

Le Président de séance
Bernard Thivillier